

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT**

À l'ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Clément, ce mardi 08 juillet 2014 à 20h au lieu ordinaire des séances, le Centre des loisirs, sous la présidence du maire Eric Blanchard sont présents les conseillers(ère) suivants :

Mesdames Christine Ouellet, Christiane Veilleux

Messieurs Jérôme Caron, Francis April, Denis Roy, Luc Veilleux

Line Caron, dg/sec-très. est aussi présente.

Le quorum étant constaté, le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance.

### **2014-100 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jérôme Caron et il est résolu d'adopter l'ordre du jour et il demeure ouvert à toute modification.

**ADOPTÉ**

### **2014-101 PROCES-VERBAL**

**ATTENDU QU'**une copie a été remise à chaque membre du conseil avant la séance;

**ATTENDU QUE** le procès-verbal reflète les délibérations du conseil;

**À cet effet**, il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le lundi 09 juin 2014 après avoir apporté la correction suivante à la résolution 2014-097 : « Espace d'une carte d'affaire sur le site web de la municipalité et l'achat d'une œuvre d'une valeur de 200\$. »

**ADOPTÉ**

### **2014-102 APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Denis Roy et il est résolu unanimement d'autoriser le maire et la dg/ sec-très. à payer les comptes totalisant 110 029.37 \$

**ADOPTÉ**

Je, Line Caron, certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer les charges ci-haut mentionnées.

Fait suite la lecture de la correspondance.

### **2014-103 Projet Carrière été**

Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et unanimement résolu de retenir les services de Marie-Soleil Gagné pour occuper le poste de manœuvre horticole pour les sept prochaines semaines pour la municipalité. Le taux horaire est de 10.50\$ et de 35 h/semaines.

**ADOPTÉ**

### **2014-104 RÉOLUTION PORCHERIE (Projet Breton)**

À la suite des discussions et visites sur les lieux du projet d'implantation;

Il est proposé par le conseiller Francis April et il est résolu que la municipalité de Saint-Clément accepte de modifier la résolution # 2014-094 par « déplacer le bâtiment à 129 mètres de l'emprise du chemin public tout en respectant les normes environnementales et municipales »;

**ADOPTÉ**

### **PROJET ADOUCISSEUR**

La Cie Magnus a déposé pour approbation le manuel de fabrication de l'adoucesseur. Le produit sera livré en septembre. La prochaine étape sera de prévoir de démanteler l'ancien, sa disposition et l'embauche des personnes pour installer le nouvel équipement.

**2014-105 CPTAQ (autorisation A. Santerre)**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation déposée auprès de la CPTAQ par monsieur Antony Roy Santerre indique que l'emplacement du terrain se situe sur le lot 17;

**CONSIDÉRANT QU'**il devient nécessaire d'apporter une correction au niveau du lot visé par la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Denis Roy et unanimement résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Clément confirme que la demande d'autorisation pour le projet de construction d'une résidence se retrouve sur le lot 16-b rang 8, au cadastre du canton Denonville.

**ADOPTÉ**

**2014-106 DEMANDE MUNICIPALITÉ DE SAINT-MÉDARD**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la demande de la municipalité de Saint-Médard ;

**ATTENDU QUE** les pompiers de Saint-Clément sont en accord pour desservir en second la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu;

**À CET EFFET**, Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Clément accepte d'offrir les services en incendie à la municipalité de Saint-Médard;

Que les modalités soient établies entre les parties avant de débiter le service.

**ADOPTÉ**

**2014-107 MODIFICATION RÈGLEMENT VTT**

**IL EST PROPOSÉ PAR** LA CONSEILLÈRE Christiane Veilleux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité de Saint-Clément modifie le règlement 181, article. 5, les distances, enlever le premier paragraphe de l'article 8 du règlement portant sur la circulation des véhicules tout-terrain sur certaines chemins municipaux.

**ADOPTÉ**

**RETRAIT DU TÉLÉPHONE PUBLIC**

À la suite des informations reçues concernant le retrait du téléphone public. La municipalité de Saint-Clément refuse de payer les frais de 50\$/mensuellement pour le service. La compagnie Bell va retirer dans les prochaines semaines le téléphone public situé sur le terrain du Centre IR Ouellet.

**2014-108 MÉDIATION QUOTE-PART MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** les maires de la MRC ont fait une analyse des formules de calculs des quotes-parts de la MRC des basques;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC demande à la Commission municipale du Québec d'agir comme médiateur dans le calcul de la quote-part d'un équipement supra-local soit la piscine de la Ville de Trois-Pistoles;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les conseils municipaux de la MRC des Basques doivent faire une telle demande d'assistance auprès de la Commission municipale du Québec;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par la conseillère Christine Ouellet et adopté à l'unanimité de demander à la Commission municipale d'agir comme médiateur dans la détermination de formules servant à calculer les quotes-parts de la piscine de Trois-Pistoles entre les municipalités composantes de la MRC des Basques.

**ADOPTÉ**

## **RAPPORT DES COMITÉS**

Une rencontre est prévue avec les membres du comité des loisirs le mardi 15 juillet. Le maire remercie les élus pour leurs disponibilités et leurs apports à l'avancement des dossiers de la municipalité.

Une période de questions est allouée.

Prochaine table de travail : mardi le 15 juillet à 19h30 au Centre des loisirs.

### **2014-109 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Christine Ouellet et résolu de lever la séance à 21h 30.

**ADOPTÉ**

-----

Eric Blanchard, maire

-----

Line Caron, dg/sec-très.